

Bourse d'échange aux pièces mécaniques du motoclub Mesland-Herbault

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Né(e) Le : à Ville : Département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : par :

N° d'immatriculation du véhicule : ;

Déclare sur l'honneur

-de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code de commerce)

-de non participation à autre manifestation de même nature au cours de l'année civile
(article R321-9 du code pénal)

Fait à : Le :

Signature

Ci-joint règlement de€ pour l'emplacement de
Ml (1€ le ml)

Attestation devant être remise à a l'organisateur qui le joindra au registre pour la remise en
mairie de la commune d'organisation.

Règlement de la bourse au pièces mécanique du dimanche 19 septembre 2021

Article1 : arrivée des exposants a partir de 6h, les exposants seront placés par les bénévoles de
l'organisation

Article 2 : la bourse aux pièces mécaniques est organisée de 6h à 18h pour les exposants

Article 3 : Les organisateurs ne sont pas responsables des détériorations, des vols, des intempéries
éventuelles et de leurs conséquences

Articles 4 : La vente par enfant est autorisée sous la responsabilité d'un adulte

Articles 5 : les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux
personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ils doivent être couvert par leur propre assurance
(responsabilité civile)

Articles 6 : Les exposants doivent repartir avec leurs déchets et les articles invendus et ne rien laisser
sur leur emplacement à la fin de la journée.

INFO : buvette et restauration seront assurées par les organisateurs et bénévoles du Motoclub
Mesland-Herbault.